

FINANCES

LE NOUVEAU CAPITAL DE LA BANQUE DES MARCHANDS

L'augmentation de l'actif de la Banque des Marchands Canada au cours de l'année qui s'est terminée le 30 avril a été si rapide que même l'augmentation de 400,000 dans le stock du capital a à peine causé de changement dans le taux du capital à l'actif total. L'augmentation du capital a été exactement de 20 p.c., tandis que l'augmentation de l'actif a été de 18.40 p.c. exactement.

L'actif est maintenant au-dessus de 197 millions de piastres, étant près de 31 millions de piastres en plus de l'année précédente. De cette augmentation la somme de 4,900,000 est accréditée à l'augmentation des dépôts, représentant principalement les épargnes des clients de la Banque, et se totalisant à plus de 163 millions de piastres.

Les dettes de la Banque envers le public sont maintenant exactement au-dessous de 180 millions de piastres. A cet endroit, la Banque détient un actif liquide de 72½ millions de piastres, représentant un taux de 40.81 p.c.

En dépit de cette forte position liquide, la banque a à la suite de la forte augmentation des fonds confiés à ses soins, de pourvoir à pas moins de \$113,198,913 pour l'expédition des affaires canadiennes, au moyen d'emprunts courants et d'escomptes dans le Dominion.

Les actionnaires ont raison d'être plus que satisfaits des opérations de l'année. Leurs profits nets ont été à un taux d'environ 20.48 p.c. sur le stock, ou de 10.64 p.c. sur le placement total combiné dans le capital et le fonds de réserve. Ceci permet aux directeurs d'augmenter la distribution aux actionnaires en ajoutant un boni de 1 p.c. au dividende régulier de 12 p.c., tandis qu'en même temps, ils purent déduire \$100,000 de la valeur des prévisions, et d'approprier \$700,000 au fonds de repos, la balance des profits ayant été de \$260,974.

Le progrès remarquable et le développement annuel ont été hautement satisfaisants non seulement aux actionnaires, mais à sir H. Montagu Allan, le président et à D.-C. Macarow, le gérant-général, aussi bien qu'au reste des Directeurs, mais il est évident qu'un résultat aussi brillant n'aurait pu être obtenu sans la plus étroite coopération du personnel de l'institution.

EFFONDREMENT DES PRIX DE LA SOIE FAIT FERMER LA BOURSE JAPONAISE

Yokohama. — La Bourse de la soie japonaise a fermé ses portes comme conséquence de la démoralisation qui règne dans l'industrie de la soie. La soie qui avait atteint un prix de 5,000 yen la balle, est tombée à 1,700 yen la balle.

PACKARD VA PAYER UN DIVIDENDE DE 50% SUR SES SES ACTIONS

Les actionnaires de la Packard Motor Car Co, réunis en assemblée spéciale, ont autorisé les directeurs à déclarer un dividende sur les actions ordinaires, qui d'après l'information de source autorisée sera d'environ 50 pour cent et aussi de réserver une partie des actions ordinaires de la compagnie pour servir à la conversion de débentures.

A une assemblée des directeurs, qui a suivi celle des actionnaires, il a été résolu de différer l'annonce d'un dividende sur les actions jusqu'à ce que le Congrès se soit prononcé sur la législation qui lui est actuellement soumise au sujet de cette distribution.

LA CANADIAN COTTONS LIMITED ET SON DIVIDENDE

Le point le plus intéressant de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Canada Cottons Limited a été la question de l'augmentation du dividende.

C. R. Hosmer, président, était au fauteuil. A.-O. Dawson, vice-président et directeur-gérant, parla des affaires de l'année dernière et donna un aperçu encourageant des probabilités pour l'année qui vient.

Ceci joint au rapport présenté qui est exceptionnellement bon, amena une question ou plutôt une suggestion de la part des actionnaires, au sujet d'une augmentation du dividende.

Les directeurs répondirent qu'ils étaient disposés à prendre en considération les suggestions des actionnaires dans la mesure du possible.

Cette réponse fut interprétée en général comme n'étant nullement décourageante de sorte que les actionnaires sont plus enclins que jamais à envisager une augmentation.

Les anciens directeurs ont été réélus.

La hausse sensible du prix du Canadian Cottons et la vague d'achats n'ont causé aucune surprise à la Bourse où la conversation qui a eu lieu à l'assemblée annuelle de la compagnie est considérée comme une indication définitive d'une prochaine augmentation de dividende.

Bien que l'un des actionnaires présents à l'assemblée parle d'un taux de 10 pour cent, dans les cercles autorisés on serait plutôt enclin à accepter l'augure que le taux sera porté à 8 pour cent.

(Suite de la page 73)

Iowa, Maine, Michigan, Rhode-Island, Texas, Utah et Manitoba, 2 chaque; Alabama, Alaska, Georgie, Hawaï, Kansas, Nevada, North Caroline, West Virginia, Wyoming, Parlement Canadien, Colombie Anglaise, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Ile du Prince-Edouard et Québec, 1 chaque.

Nulle loi affectant les compagnies d'assurance-vie étrangère ne fut passée dans les Etats d'Arizona, New-Jersey, Nouveau-Mexique, Ohio, Oklahoma, Caroline du Sud ou Virginie, ou dans les provinces canadiennes de l'Alberta et l'Ontario."